

ÉDITORIAL

PUMA FREYTAG
PRÉSIDENT

La rentrée universitaire d'automne a eu lieu dans une température estivale peu commune. Faut-il prendre cette douce chaleur comme de bon augure pour la période qui s'en vient? Souhaitons-le-nous, surtout lorsque l'on se retrouvera, et c'est pour bientôt, à la table de négociation face aux représentants de la direction de notre université.

Mais avant toute chose, je voulais vous souhaiter, de la part de toute l'équipe du SCCCUL, une bonne rentrée universitaire. Nous avons une pensée particulière pour les nouvelles et nouveaux chargées et chargés de cours qui vont dispenser pour la première fois un cours à des étudiantes et étudiants universitaires. Nous savons la tension et la fièvre que peut procurer ce premier face à face, cet étrange mélange de plaisir et d'inquiétude. Nous vous souhaitons bonne chance, chères et chers collègues, et sachez que vous avez un syndicat pour vous soutenir et répondre à toutes les questions qui surgissent dans l'exercice de votre tâche d'enseignement. Une journée de rencontre vous sera prochainement proposée pour faire connaissance, vous informer de vos droits et devoirs, et répondre à vos éventuelles questions.

Les membres du comité de négociation, Anne Fonteneau et Louis Lefrançois, sous la direction de Mireille Boisvert, notre vice-présidente aux relations de travail, ont beaucoup travaillé depuis leur élection en avril dernier. Les grands axes du cahier de demandes ont été présentés au Conseil syndical à la fin du mois d'août. L'étude des premières propositions par le Conseil va commencer à la fin de ce mois-ci. C'est une démarche démocratique à laquelle nous tenons beaucoup au SCCCUL et qui aboutira à l'adoption du cahier regroupant toutes les demandes syndicales, cela lors de l'Assemblée générale des chargées et des chargés de cours prévue en décembre.

Nous entreprenons cette démarche dans un esprit d'ouverture, conscients que nous participons activement à la mission sociale de notre université. Comme chargée et chargé de cours, c'est la qualité de l'enseignement que nous visons toujours par nos demandes syndicales. De bonnes conditions de travail seront toujours un plus pour nos étudiantes et nos étudiants, et c'est ce que nous voulons discuter loyalement avec notre employeur. Encore faut-il que nous partagions cette volonté d'amélioration. Nous devons donc faire un grand effort de pédagogie pour sensibiliser aux problématiques de l'enseignement ceux et celles, parmi nos vis-à-vis, qui n'ont pas cette expérience de métier. Il nous faut les convaincre que la règle conventionnée est au service d'une éthique professionnelle,

Suite à la page 2

SOMMAIRE

3	Chronique du CRT
5	La longue marche de la reconnaissance
7	Sylvain Marois, élu vice-président aux relations intersyndicales
7	Assemblée générale de l'Université Laval
7	Assemblée générale du Conseil central de Québec Chaudière-Appalaches
8	Bourse <i>Persévérance</i>
9	La réflexion d'une vieille dame indignée
10	La Marche Mondiale des Femmes du 12 au 17 octobre 2010
11	COCAL IX 2010

bien éloignée des considérations mercantiles ou des exigences d'une administration parfois tatillonne jusqu'à l'absurde, mettant le contrôle à court terme avant la mission réelle de notre établissement d'enseignement supérieur.

Il est vrai que certaines pratiques touchant à la vérification de l'utilisation par les chargées et chargés de cours de leur allocation professionnelle nous ont, pour le moins, inquiétés. Il semblait soudainement que le ciel s'obscurcissait, que de nouvelles pratiques se mettaient en place préfigurant peut-être ce que pourrait être le climat de notre prochaine négociation. Il fallait en avoir le cœur net et, pour cela, nous avons rencontré le vice-recteur aux ressources humaines et son adjoint. Il semble qu'il n'y ait pas d'intention en ce sens, celui d'une relation systématiquement conflictuelle, bien au contraire. Nous espérons donc que ce grave irritant soudainement apparu, et qui choque tout autant nos collègues professeurs que nos directions d'unités, va rapidement disparaître et que nous ne nous en souviendrons que comme une tempête dans un verre d'eau.

Cela dit, nous ne cautionnons d'aucune façon certains achats qui ont pu conduire des membres à se procurer des objets n'ayant aucun lien avec leurs besoins matériels comme enseignant ou des ouvrages ne contribuant pas à la mise à jour de leurs connaissances ou ne favorisant pas l'acquisition de nouvelles connaissances théoriques et pratiques de niveau universitaire. Nous rappelons à toutes et à tous qu'il est important de ne pas prêter flanc aux critiques par des achats litigieux. Si un doute survient quant à la légitimité de certains achats, n'hésitez pas à contacter le comité de relations de travail de votre syndicat.

Le respect est une valeur fondamentale pour nous et une condition nécessaire au bon exercice de notre métier d'enseignant universitaire. Respect et confiance sont des vertus inséparables; ensemble, elles forment une dynamique unique indispensable à tout dialogue constructif. C'est ce qui nous permet d'exercer avec enthousiasme notre métier d'enseignant. Mais, si notre employeur n'a pas confiance en nous, n'a pas de respect pour nous, quelle image de cette université donnerons-nous dans nos classes? Quelle efficacité aura notre enseignement? Quelle valeur auront les diplômes ainsi obtenus?

Notre administration universitaire a les mêmes devoirs que nous concernant la mission d'enseignement de notre université, plus peut-être... car elle a le devoir, pour viser l'excellence, de créer pour ses collaborateurs enseignants, un environnement de travail conforme à l'accomplissement de cette mission. Ne sommes-nous pas condamnés à diriger notre regard dans la même direction, vers les mêmes objectifs?

Préférons toujours le dialogue au mépris, la concertation à la condamnation expéditive, l'empathie au repliement aveugle. Nous sommes prêts à faire notre bout de chemin, nous sommes persuadés que nos vis-à-vis feront le leur. Laissons-nous encore un peu de temps pour nous ajuster...

Bonne rentrée à toutes et à tous. ◆

Bonheur de travailler en relations du travail

Notre travail est largement tributaire des listes officielles que nous recevons du Vice-rectorat aux ressources humaines. Parmi elles, notre jargon mentionne la liste 5.07 référant au numéro du même article de notre convention. Si vous consultez celui-ci, on vous dira que l'Employeur s'engage à faire parvenir au Syndicat, 45 jours après le début des sessions d'automne et d'hiver et, au plus tard le 10 août pour la session d'été, une liste touchant 8 paramètres précis concernant les activités d'enseignement données à l'Université.

Depuis un an, l'Employeur a été piégé par ses nouvelles technologies qui portent des jolis noms comme Banner et Capsule. L'ajustement ayant été très long, l'Employeur nous a fait parvenir la liste de l'été 2009, le 7 février 2010. Le 15 juin, enfin, il nous acheminait les listes de l'automne 2009 et de l'hiver 2010. Gros, petit retard. Heureusement, la liste de l'été 2010 nous a été envoyée le 24 août. Presque de la diligence...

Tout ça pour vous faire comprendre que l'automne 2010 est bien rempli au CRT : quatre sessions en une. Nous ne pourrions donc pas être paresseux, nous n'en avons pas les moyens. Il vous faudra être indulgent à notre endroit si on vous pose des questions au sujet de sessions antérieures. Votre collaboration nous permettra de découvrir des perles qui se régleront ensuite en discussions et en griefs.

Mal à l'article 11.14

Le 9 août, en rentrant de vacances, quelle ne fut pas notre surprise de constater que, non seulement, le patron n'en avait pas pris, mais qu'il avait planché sur l'article 11.14. Cet article précise que le chargé de cours bénéficie d'un fonds de soutien professionnel de 120 \$ par point de classement. Ce fonds permet l'achat, chez le fournisseur accrédité par l'Université (en occurrence Zone), notamment de livres et de matériel pédagogique et informatique.

Quand l'Employeur nous avise du dépôt de ce fonds chez Zone, il nous avise que : « ces fonds sont des biens qui appartiennent à l'Université et que ces biens sont mis à l'usage exclusif du chargé de cours pour l'exercice de sa fonction et ce, pour la durée de son lien d'emploi. » Nous en sommes et nous n'avons jamais cautionné l'achat de produits qui ne sont pas liés à notre fonction de chargé de cours comme les cartes d'appel, les billets d'autobus, les parapluies, etc., mais.

Il y a un mais et il a, pour nous, beaucoup d'importance. Faire l'achat d'un livre scientifique qui peut nous être utile quand on enseigne la littérature ; se procurer un dictionnaire en langue étrangère qui nous aide à mieux comprendre les textes d'une revue à laquelle notre département est abonné ou pour nous dépanner quand on va enseigner à l'étranger à la demande de son département ; acheter un livre traitant de la santé qui nous permet de mieux comprendre l'importance de la prévention pour soi ou pour nos étudiants ; s'intéresser à un livre sur l'art ou sur une civilisation autre qui nous servira de tremplin dans une discussion avec des étudiants en science ou en langues, tous ces exemples constituent pour nous des achats valides. Or, l'employeur a refusé plusieurs justifications de chargés de cours, prétextant que l'achat n'était pas directement lié aux cours donnés. L'enseignant universitaire n'a-t-il pas le droit d'avoir un esprit ouvert sur le monde et la société d'aujourd'hui ? N'est-ce pas dans sa tâche d'être en relation avec ses étudiants au-delà d'une matière à transmettre ? Comment définit-on la pédagogie dans ce lieu qu'on appelle université ?

Nous avons fait un grief syndical pour contester le refus des justifications acheminées. Plusieurs chargés de cours touchés ont voulu faire des griefs individuels pour marquer leur désaccord avec l'Employeur. Tous ces griefs sont déjà portés en arbitrage et ce, avec l'accord de l'Employeur qui ne donne pas droit à ceux-ci.

Suite à la page 4

Perfectionnement

SI VOUS êtes chargé de cours et que vous avez terminé votre période d'essai (avoir enseigné au moins 120 heures sur au moins trois sessions) et que vous ressentez le besoin, ou simplement l'envie, d'enrichir vos connaissances en participant à différentes activités, soit de courte durée (assister à un congrès, une formation, un colloque) ou de longue durée (écriture d'un livre, études graduées, recherches, etc.).

Le perfectionnement de courte durée peut être demandé en tout temps durant l'année financière qui s'étend du 1^{er} mai au 30 avril* pour un montant maximal de **2000 \$**.

Vous pouvez aussi bénéficier de perfectionnement de longue durée qui peut vous accorder jusqu'à **l'équivalent d'une charge de cours (7737 \$)**. Deux moments annuels vous permettent d'avoir accès à ce type de perfectionnement : **15 novembre** pour les activités se situant entre le 1^{er} janvier et le 30 avril et **15 avril** pour les activités se situant entre le 1^{er} mai et le 31 décembre.

Vous croyez peut-être que les démarches demandées sont trop longues ou fastidieuses pour une chance minime de finalement recevoir ces sommes d'argent? Détrompez-vous: c'est plus simple que vous le pensez; il s'agit de présenter un projet bien articulé. Informez-vous!

Vous trouverez plus d'explications dans la Convention collective 2007-2010 des chargées et chargés de cours, au chapitre 13 et à l'annexe J. Si vous préférez vous faire expliquer tout cela de vive voix, n'hésitez surtout pas à contacter M^{me} Aline Pageau Lauzière par téléphone 418 656-2202 ou par courriel à crt@sccul.ulaval.ca.

Cet argent est là pour vous. Profitez-en!

Le Comité des relations du travail
Mireille Boisvert, Enith Ceballos,
Aline Pageau Lauzière et Pierre-Charles Tremblay



Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval
2325, rue de l'Université, Pavillon Alphonse-Desjardins,
bureau 3304, Québec (Québec) G1V 0A6
www.scccul.ulaval.ca

Informations générales

Si vous vous demandez quels sont les cours qui sont disponibles dans votre unité, quels sont les PECC requis pour tel ou tel cours, où on trouve les formulaires de demandes de perfectionnement, vous trouverez réponse à ces questions et à bien d'autres en cliquant sur le site des ressources humaines : http://www.rh.ulaval.ca/sgc/accueil/enseignant_recherche/charges_cours/cc_pecc/. Par ordre alphabétique vous trouverez les informations générales.

Les profils d'engagement des chargés de cours (PECC)

Nous vous rappelons que la période déterminée par la convention pour demander de nouveaux ou d'autres profils d'engagement (PECC) se situe entre le 15 et le 31 octobre.

Sur le site mentionné plus haut, vous trouverez à la fois la liste des PECC de chacun des départements de même que le formulaire à utiliser pour faire votre demande.

Journal de bord proposé aux chargées et chargés d'enseignement

Le paramètre principal définissant la tâche des chargés d'enseignement c'est 35 heures par semaine. Nous invitons les chargés d'enseignement à tenir un journal de bord précisant la somme de travail exécutée quotidiennement. Si la charge devient trop lourde et qu'elle dépasse le paramètre des 35 heures en moyenne sur l'année il est beaucoup plus facile d'en discuter, pour la personne concernée et pour le Syndicat, lorsque les preuves sont présentes. Il s'agit d'une habitude à prendre qui mérite d'être acquise et qui ne coûte rien. ♦

* Les dates antérieures ont été modifiées afin de tenir compte de la nouvelle année financière de l'Université Laval.

LA LONGUE MARCHÉ DE LA RECONNAISSANCE

Magnifiquement organisée par le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'université Laval (SCCCUL), la COCAL IX a constitué, au milieu du mois d'août dernier, un lieu exceptionnel d'échanges et de discussions sur la réalité de celles et de ceux qui, à temps plein ou à temps partiel, enseignent dans les universités nord-américaines à titre de chargés de cours. La qualité des interventions et des analyses, tout comme l'accueil réservé aux délégués des États-Unis et du Mexique, ont contribué au succès de l'événement. Nous proposons ici un portrait des enjeux qui traversent le monde syndical de l'enseignement universitaire, du point de vue de ces milliers de personnes qui assument dorénavant plus de la moitié de cet enseignement.

CET ARTICLE EST REPRODUIT AVEC
L'AUTORISATION DU COMITÉ ÉCOLE
ET SOCIÉTÉ FNEEQ-CSN

La présence de chargés de cours dans l'enseignement universitaire ne date pas d'hier. Au départ, il s'agissait de recourir à des expertises particulières dans certains domaines. Mais on a assisté, dans les années 60-80, à une véritable explosion de leur nombre, les directions universitaires trouvant largement leur compte dans cette augmentation d'un bassin d'enseignantes et d'enseignants dont les conditions de travail étaient beaucoup moins coûteuses.

Ce changement majeur dans l'enseignement universitaire n'est pas propre au Québec. Au Mexique, comme aux États-Unis, on a pu observer la même volonté de rationalisation des budgets universitaires, la même rareté des subventions de recherche et la même propension à recourir à une catégorie de personnel enseignant plus mouvante et partant, moins organisée et moins capable d'intervenir dans les politiques d'orientation des établissements.

Au Québec, malgré le remarquable essor syndical du début des années 70, il a fallu une féroce bataille judiciaire pour que les chargés de cours puissent acquérir le droit de se syndiquer et de former des unités d'accréditation à part entière. Depuis, les chargés de cours ont mené une longue lutte - qui n'est pas encore achevée - sur tous les fronts de la reconnaissance de leur travail : rattrapage salarial, sécurité d'emploi, reconnaissance au sein de l'établissement universitaire, etc. Des gains

importants ont été faits, comme en témoignent une certaine reconnaissance salariale, la présence des chargés de cours aux instances des universités ainsi que des programmes d'intégration pédagogique qui leur permettent de faire reconnaître des tâches autres que l'enseignement. Mais, à certains égards - notamment en regard des protections sociales - les luttes commencent à peine.

Même s'il reste beaucoup à faire, les acquis des syndicats québécois de chargés de cours apparaissent comme des phares pour leurs collègues du reste de l'Amérique. Si nous avons réussi au Québec à civiliser la précarité et à améliorer les conditions de travail des chargés de cours, elles restent déplorables dans la plupart des universités américaines et mexicaines : leur liberté académique est inexistante et, à plusieurs endroits, l'organisation en syndicats reste à bâtir entièrement. Ajoutons que, dans de nombreux états américains, le droit de grève n'est pas acquis !

Par ailleurs, les grandes organisations syndicales américaines et canadiennes, même quand elles ne tardent pas à se préoccuper des chargés de cours, ne se montrent pas nécessairement ouvertes à prendre en compte leur situation spécifique. En effet, au sein de certaines de ces organisations, une position de principe sur l'éradication de ce statut précaire apparaît préférable à l'organisation de luttes centrées sur les besoins immédiats de ces enseignantes et enseignants.

Déjà, en regard de cette situation générale, les réunions de la COCAL (Coalition of Contingent Academic Labour) constituent un lieu privilégié d'échanges et de réseautage qui permettent non seulement de faire le point sur les enjeux, mais aussi de partager des stratégies et de développer des solidarités.

Parmi les enjeux majeurs, celui de la configuration des forces syndicales en milieu universitaire reste central. Les syndicats de professeurs existent depuis longtemps sur les campus et les intérêts de ces derniers - sans compter les inévitables préjugés - ne convergent pas toujours avec ceux des chargés de cours.

Ainsi, les alliances sont parfois difficiles à établir, non seulement à cause d'écueils objectifs (la part des budgets à obtenir, par exemple) mais également en regard des finalités des luttes syndicales dans l'enseignement universitaire. Faut-il viser la constitution d'un

LA LONGUE MARCHÉ DE LA RECONNAISSANCE (suite)

corps d'emploi uniquement voué à l'enseignement, s'y consacrant de manière pleine et entière et centré sur l'amélioration de conditions de travail qui lui seraient spécifiques? Ou plutôt, à terme, permettre une meilleure fluidité au sein d'une même profession enseignante, en balisant (et en encourageant) - pour celles et ceux qui le souhaitent - le passage du statut de chargée-es de cours à celui de professeur-es?

Ces questions, auxquelles il n'est pas facile de répondre en soi, sont rendues encore plus complexes par une forme d'hétérogénéité au sein des chargés-es de cours. On y retrouve des gens qui enseignent à temps partiel par choix; d'autres qui font de l'enseignement universitaire exclusif, un choix professionnel; d'autres enfin, pour lesquels l'enseignement à l'université ne constitue qu'un complément à une carrière menée dans un domaine particulier.

Pour rendre compte de cette réalité complexe, il faut aussi mentionner la multiplication des titres d'emploi au pourtour de l'enseignement proprement dit: correcteurs

d'examens, surveillants, mentors, etc. Dans un tel contexte, il est tout aussi complexe qu'urgent de développer les solidarités nécessaires, d'autant plus que la bataille de la juste reconnaissance du travail des chargés-es de cours se joue sur la toile de fond d'une certaine dévalorisation de l'enseignement par rapport à la recherche dans le monde universitaire. Le sous-financement public des universités ajoute une grave contrainte à la recherche de solutions durables.

Quel avenir se profile pour nos chargés-es de cours? La combativité et l'acharnement de nos syndicats ont montré qu'il était possible d'améliorer substantiellement leur sort. Cela constitue certes un exemple inspirant pour nos collègues d'ailleurs mais, compte tenu des défis énormes que présente la tendance à la marchandisation du savoir et à la privatisation en enseignement supérieur, on ne peut que souhaiter un développement rapide des solidarités, afin que l'ensemble de la communauté enseignante universitaire atteigne la cohérence nécessaire pour influencer utilement le cours des choses. ♦

À VOTRE AGENDA

Mercredi le 6 octobre	Réunion avec les chargées et chargés d'enseignement	19 h à 21 h Salle 3105 - PLK
Mardi le 26 octobre	Conseil syndical	9 h à 12 h Salle 3D - DKN
Mercredi le 27 octobre	Session d'accueil pour les nouveaux chargées et chargés de cours	11 h 30 à 13 h 30 Salle 3352 - ADJ
Vendredi le 5 novembre	Conseil syndical	17 h à 21 h Salle 3105 - PLK
Lundi le 15 novembre	Assemblée générale	Salle Hydro-Québec - ADJ
Lundi le 29 novembre	Conseil syndical	16 h à 20 h Salle 0127 - DES
Jedi le 16 décembre	Assemblée générale	13 h 30 à 17 h Salle Hydro-Québec - ADJ
Vendredi le 17 décembre	Assemblée générale	9 h 30 à 12 h Salle Hydro-Québec - ADJ

SYLVAIN MAROIS, ÉLU VICE-PRÉSIDENT AUX RELATIONS INTERSYNDICALES



Lors de l'assemblée générale du 30 avril, Sylvain Marois a été élu vice-président aux relations intersyndicales du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval (SCCCUL).

Sylvain Marois a débuté sa carrière d'enseignant à l'Université Laval d'abord comme auxiliaire d'enseignement en 2003 puis comme chargé de cours au Département des littératures de la Faculté des lettres en 2007.

Son implication au SCCCUL a débuté lors de la grève de 2007 lorsqu'il est devenu chargé de cours, gréviste et militant dans

la même semaine. Il a été par la suite élu délégué pour le Département des littératures au Conseil syndical puis membre du Comité information et mobilisation. L'an dernier, il a été élu représentant des chargées et chargés de cours au comité paritaire de perfectionnement.

Sylvain Marois a entrepris ses études de doctorat en création littéraire en janvier 2009. ◆

Le mercredi 24 novembre 2010

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Selon l'article 63 des Statuts et Règlements de l'Université Laval, les membres de l'Université sont convoqués une fois l'an en assemblée générale à la date et à l'endroit fixés par le Conseil d'administration, durant l'automne qui suit la fin de l'année budgétaire de l'Université. Les membres du SCCCUL sont cordialement invités à participer à cette rencontre annuelle qui se tiendra le mercredi 24 novembre 2010 à 14 heures, à l'ampithéâtre Hydro-Québec du Pavillon Alphonse-Desjardins.

Lors de cette assemblée, le Conseil d'administration et le Conseil universitaire rendent compte de leur administration et font rapport des activités de l'Université. Le Conseil d'administration y rend aussi publics les états financiers de l'Université. ◆

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CONSEIL CENTRAL DE QUÉBEC CHAUDIÈRE-APPALACHES

La prochaine assemblée générale du CCQCA aura lieu dans la région de la Beauce à la *Cache à Maxime*, le mercredi 20 octobre.

M. Jean-François Lizée, journaliste, écrivain et ancien conseiller politique du Parti Québécois participera à cette rencontre comme conférencier invité.

L'avant-midi sera consacré à une analyse de la conjoncture politique et économique ainsi qu'à un échange avec les délégués. ◆

BOURSE PERSÉVÉRANCE

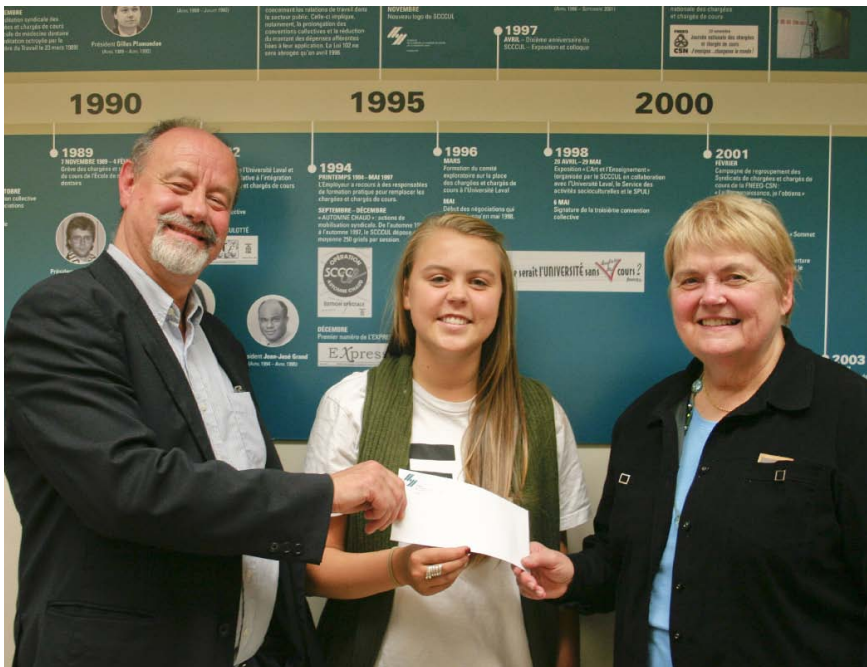


Photo: Louise Néron

Chaque année depuis onze ans, lors de *Rendez-vous Laval*, le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval (SCCCUL) offre une bourse d'études, la bourse *Persévérance*, aux étudiantes et étudiants inscrits à un programme de premier cycle à l'automne, afin de les inciter à poursuivre leurs études à la session d'hiver.

La bourse octroyée couvre tous les frais d'inscription à la session d'hiver jusqu'à concurrence de cinq cours pour un maximum de 1 500 \$.

Sur cette photographie nous voyons le président du SCCCUL, Puma Freytag et la vice-présidente aux communications, Nicole Blouin remettant la bourse à l'heureuse gagnante **Anne Catherine Dion**, étudiante en 1^{re} année à la Faculté des sciences de l'administration.

Nos sincères félicitations à l'heureuse gagnante! ♦



ANNÉE UNIVERSITAIRE 2010•2011

Dates importantes à retenir

SESSION D'AUTOMNE 2010

Ⓞ Du 15 au 31 octobre

Demande de PECC

Période de demande de reconnaissance des profils d'engagement (PECC) (art. 8.11)

Ⓞ Le 15 novembre

Perfectionnement longue durée automne

Date limite du dépôt des demandes de perfectionnement de longue durée pour les activités devant avoir lieu entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2011 (annexe J)

SESSION D'HIVER 2011

Ⓞ Avant le 15 février

Inscription annuelle

Envoi par l'unité de l'avis relatif à la période d'inscription annuelle (art. 10.05)

Ⓞ Le 15 février

Liste de classement

Mise à jour de la liste de classement pour chaque unité (art. 9.01)

Ⓞ Du 15 février au 15 mars

Inscription annuelle 2011•2012

Période d'inscription annuelle pour l'année universitaire 2011•2012 (art. 10.07)

Ⓞ Le 15 avril

Perfectionnement longue durée hiver

Date limite du dépôt des demandes de perfectionnement de longue durée pour les activités devant avoir lieu entre le 1^{er} mai et le 31 décembre 2011 (annexe J)

SESSION D'ÉTÉ 2011

Ⓞ Le 1^{er} mai

Affichage indicatif des cours 2011•2012

Date limite de l'affichage de la liste indicative des cours et des tâches de l'année universitaire 2011•2012 (art. 10.04)

Ⓞ Au plus tard le 1^{er} juin

Attribution des cours 2011•2012

Attribution, la plus complète possible, des cours et des tâches pour l'année universitaire 2011•2012 (art. 10.13)

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval
COMITÉ DES RELATIONS DU TRAVAIL
Pavillon Alphonse-Desjardins, local 3304
Téléphone : 418-656-2202
Courriel : crt@scccul.ulaval.ca

LA RÉFLEXION D'UNE VIEILLE DAME INDIGNÉE

ALINE PAGEAU LAUZIÈRE

Je suis une vieille chargée de cours qui ai connu l'avant-syndicalisation, au moment où l'on recevait le somptueux salaire de 1700 \$ par charge de cours de 3 crédits. C'était un bonheur de venir enseigner à l'Université Laval pour une mordue de la pédagogie. Peu importait le montant d'argent reçu en retour. Avec les années, j'ai compris que le SCCCUL avait constitué pour nous la plaque tournante de nos carrières. Avec le Syndicat, nous avons gagné beaucoup. Pas seulement de l'argent, mais du respect et une participation plus importante à la mission universitaire. Puis, peu à peu des conditions de travail plus acceptables.

À ce moment, on parlait peu de santé au travail, encore moins de santé mentale. Nous n'avions pas de congé de maladie et il fallait faire son boulot en espérant que la santé suivrait. Les années ont passé et les tâches se sont complexifiées, la vie aussi a changé nos paramètres de travail, le public étudiant lui-même est devenu différent. Et les problèmes de santé sont devenus de plus en plus importants.

Notre université a suivi la parade. Elle s'est préoccupée de cet aspect particulier. Le service de santé s'est structuré. Des professeurs ont fait des études marquantes sur les thèmes importants de la santé au travail et de la nécessité d'accompagner les employés touchés par la maladie mentale afin de faciliter leur retour au travail. Ce furent des années de discours et de descriptions exhaustives des vraies méthodologies à adopter dans ces cas particuliers.

Se pourrait-il qu'aujourd'hui notre institution ait de la difficulté à sortir de ce moule théorique? Se pourrait-il que le discours, les objectifs, les projets pour les atteindre soient omniprésents, mais que la réalité soit différente? J'ai cette intuition. Ce que j'observe fait en sorte que je deviens de plus en plus sensible aux difficultés vécues par les collègues chargés de cours et de moins en moins certaine que l'Employeur prend tous les moyens pour les contrer. La raison domine, mais j'aimerais que le cœur soit plus présent. C'est ce constat qui m'indigne. Je peux comprendre que les situations doivent entrer dans des cases administratives, mais serait-il possible d'y joindre un peu de compassion?

Je ne fais pas un constat tout à fait négatif. Je ne fais que souhaiter que la santé au travail devienne une préoccupation de tous les intervenants, à tous les niveaux. Je rêve peut-être d'un monde idéal? Je rêve d'un monde meilleur dans lequel il serait possible de reconnaître les personnes avec leurs forces et leurs faiblesses et non pas seulement le travail qu'elles exécutent. Je choisis volontairement le mot reconnaître, pour en arriver à celui de reconnaissance. Voilà ce que le Syndicat n'a pas encore totalement gagné et qui devra passer, entre autres, par cette préoccupation de la santé au travail. ♦

Du 12 au 17 octobre

MARCHE MONDIALE DES FEMMES



NOUS VOUS INVITONS À VISITER
LE SITE DE LA FÉDÉRATION DES FEMMES
DU QUÉBEC : WWW.FFQ.QC.CA

Du 12 au 17 octobre, des actions diversifiées et originales organisées par des groupes locaux et des coalitions régionales dans toutes les régions du Québec vont mettre en lumière des revendications majeures : l'autonomie économique, le travail des femmes, la lutte

contre la pauvreté, la défense des services publics de santé et d'éducation, la violence faite aux femmes, la démilitarisation et la défense des droits des femmes autochtones.

Les militantes et les militants vont par la suite converger vers Rimouski le samedi 17 octobre, pour clôturer cette grande semaine d'actions et de marches locales et régionales. ♦

Activités organisées à Québec par le Conseil Central de Québec Chaudière-Appalaches

12 octobre **Autonomie économique des femmes**

Rassemblement à 16h au Périscope (939, de Salaberry) pour activité et soupe SOLIDAIRE (femmes et enfants seuls).

Marche : départ à 19h du parc Lockwell, à côté du Périscope, jusqu'au parc de l'Amérique française, à côté du Grand Théâtre (mixte).

13 octobre **Bien commun et accès aux ressources**

Rassemblement à 18h au Parc Georges-V, en face du Manège militaire (mixte).

Marche symbolique (en noir et gants rouges si possible) jusqu'à Place d'Armes, coin rue du Trésor et Saint-Louis (mixte).

14 octobre **Violence envers les femmes**

Rassemblement à 10h dans le stationnement en face de la Gare du Palais, près de la fontaine (mixte).

Départ à 11h vers le parvis de l'Église Saint-Roch (mixte).

Soirée cabaret dès 18h à L'Agitée, 251, rue Dorchester (femmes seules).

15 octobre **Paix et démilitarisation**

Rassemblement à 17h au Parc Georges-V en face du Manège militaire (mixte).

Marche dans le parc avec arrêts : départ à 18h (mixte).

16 octobre **Droits des femmes autochtones**

Pièce de théâtre présentée par des femmes autochtones à 10h dans le parc Cartier-Brébeuf près du stationnement, 175, de L'Espinay (mixte).

17 octobre **Rassemblement national à Rimouski**

Rassemblement national en solidarité avec le contingent international de la Marche mondiale réuni en République Démocratique du CONGO pour dénoncer la situation des femmes vivant dans les pays en conflits armés.

Transport en autobus organisé.

Départ à **6h le matin** dans le **stationnement du parc Victoria**.

Retour au même endroit prévu à 19h30. Apportez vos lunchs ainsi que des vêtements chauds.

Inscription

CCQCA-CSN : 418 647-5818

COCAL IX : VERS UNE STRATÉGIE UNIFIÉE EN AMÉRIQUE DU NORD

Photos: Louise Néron



NICOLE BLOUIN

Sous le thème *Vers une stratégie unifiée en Amérique du nord*, le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval (SCCCUL) a été l'hôte de la neuvième conférence de la Coalition of Contingent Academic Labor (COCAL) qui s'est tenue au pavillon Alphonse-Desjardins de l'Université Laval du 13 au 15 août 2010, à Québec.

Les 200 enseignantes et enseignants à statut précaire en provenance des États-Unis, du Canada du Québec et du Mexique qui participaient à la rencontre ont uni leurs connaissances et expériences, afin d'analyser la situation actuelle de l'enseignement supérieur en Amérique du nord, d'en dresser un bilan et d'examiner à partir des gains et reculs certains modèles et pistes de solution pour améliorer leurs conditions de travail.

Les conférenciers qui participaient aux soixante ateliers de la rencontre auront permis de traiter des enjeux qui préoccupent plus particulièrement les précaires comme la stabilisation de l'emploi, la négociation collective, la formation à distance, la fragmentation de la tâche, la syndicalisation, l'accès aux fonds de recherche et la recherche d'équité en matière de salaire et d'avantages sociaux.

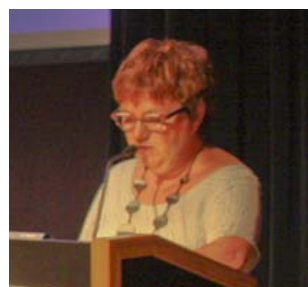
Outre le souhait de se doter de liens plus étroits pour établir une plus grande concertation entre les diverses associations et syndicats d'enseignants à l'échelon national et international, il a été également mis en relief la nécessité de renforcer les stratégies de négociation, de communication et de mobilisation dans chaque syndicat et de développer des solidarités avec tous les groupes de la communauté collégiale et universitaire, ainsi qu'avec le public.

200 enseignantes et enseignants à statut précaire des établissements d'enseignement supérieur en provenance du Canada, des États-Unis et du Mexique ont participé à la COCAL IX.



Le président de la FNEEQ, Jean Trudelle et les membres de la délégation du Mexique : Arturo Ramos, enseignant et chercheur à l'Université autonome Chapingo où il a été président (Secrétaire général) du Syndicat des Académiciens ; Maria Elena Lechuga, et Lorenza Manoatl, enseignantes à l'Université Nationale Autonome du Mexique (UNAM).

La COCAL IX a également suscité un réseautage cordial entre tous les participants nord américains lors des activités sociales comme la réception de bienvenue, et le souper-croisière sur le fleuve Saint-Laurent à bord du Louis-Jolliet. Le prochain rendez-vous a été fixé au mois d'août 2012 à Mexico pour la dixième conférence de la COCAL.



La présidente de la CSN, Claudette Carboneau s'adressant aux congressistes



La première vice-présidente de la FNEEQ, Marie Blais, souhaitant la bienvenue aux congressistes

COCAL IX : VERS UNE STRATÉGIE UNIFIÉE EN AMÉRIQUE DU NORD (suite)

Photos: Louise Néron



L'équipe d'accueil du SCCCUL lors de l'inscription



Aline Pageau Lauzière, agente de relations du travail et Mireille Boisvert, vice-présidente aux relations du travail en compagnie de la coordonnatrice du Regroupement université Claire Tremblay



Les conférenciers invités lors de la séance d'ouverture du congrès : Karen Hawley, représentante nationale de la National Union of Public and General Employees (NUPGE) représentant 340 000 membres; Puma Freytag, président du SCCCUL, syndicat hôte de la COCAL IX; Lorenza Manoatl, enseignante à l'Université Nationale Autonome du Mexique (UNAM); David Robinson, directeur général associé de l'Association canadienne des professeurs et professeurs d'université (ACPPU) représentant 65 000 membres; Claude Vaillancourt, comité École et société FNEEQ-CSN qui agissait comme modérateur des débats et Vinnie Tirelli, du Professional Staff Congress (PSC-CUNY) représentant 20 000 membres de la City University of New York qui comprend 19 campus universitaires.



Le président, Puma Freytag, la vice-présidente aux communications, Nicole Blouin et le recteur de l'Université Laval, Denis Brière.

Remerciements

Le SCCCUL tient à remercier tout particulièrement la CSN pour sa subvention spéciale en vue d'assurer les coûts liés à la traduction, laquelle aura permis aux congressistes de suivre les travaux dans les trois langues, français, anglais et espagnol.

Nos remerciements vont également à l'Université Laval, aux syndicats membres du Regroupement université, à la FNEEQ-CSN, à plusieurs autres associations syndicales des États-Unis et du Canada et à divers partenaires qui ont contribué généreusement par leurs dons et services à la réalisation de la COCAL IX.

Un merci tout spécial va aux membres du comité avisé de la COCAL IX qui, sous la coordination de la première vice-présidente de la FNEEQ, Marie Blais ont analysé et proposé les thématiques liées aux délibérations dans les ateliers.

La logistique du congrès a été l'affaire du SCCCUL, de ses bénévoles et de ses membres qui, par leur accueil et leur disponibilité ont donné une valeur ajoutée à cette importante rencontre nord américaine dans le milieu de l'enseignement supérieur. ◆



Lors de la réception d'accueil le 13 août, la partie musicale était assurée par un trio de musiciens chargés de cours à l'École de musique de l'Université Laval. Sur cette photo, René Roulx, chargé de cours et percussionniste.



Les membres de la délégation mexicaine ont présenté un rituel de leur pays lors du repas-croisière sur le bateau Louis Jolliet. La promenade de trois heures sur le fleuve, du pont de Québec à l'île d'Orléans a été grandement appréciée par l'ensemble des participants au congrès.

COCAL IX : VERS UNE STRATÉGIE UNIFIÉE EN AMÉRIQUE DU NORD (suite)

Photos: Louise Néron



Puma Freytag (SCCCUL), Marie Blais (FNEEQ-CSN), Mary Ellen Goodwin (Comité aviseur COCAL) et Maria Teresa Lechuga (UNAM) ont rencontré les journalistes de Québec.



Deux inséparables militants: Louis Lefrançois, membre du comité de négociation et Robert J. Grace, vice-président à la vie syndicale du SCCCUL



La présidente du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Montréal (SCCCUM), Nicole Lavergne



Jean-Sébastien Morin, chargé de cours, responsable de l'accueil des quelque 60 panelistes et conférenciers au congrès.

POUR NOUS JOINDRE

SYNDICAT DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (SCCCUL)

2325, rue de l'Université
Pavillon Alphonse-Desjardins, bureau 3304
Québec (Québec) G1V 0A6

COURRIEL scccul@scccul.ulaval.ca
SITE INTERNET www.scccul.ulaval.ca/
TÉLÉPHONE 418-656-2202
TÉLÉCOPIEUR 418-656-3186

Veuillez prendre note que le bureau du SCCCUL est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h30. Toutefois, il vous est toujours possible de laisser un message sur la boîte vocale.

GARDEZ LE CONTACT

S.V.P., INFORMEZ-NOUS DE TOUT CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE OU ÉLECTRONIQUE

NOM

PRÉNOM

VOTRE DÉPARTEMENT, FACULTÉ OU ÉCOLE

NOUVELLE ADRESSE

TÉLÉPHONE

COURRIEL

Expresso

Volume XV, numéro 1 – Octobre 2010

Expresso est publié par le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval inc., (SCCCUL) à l'intention de ses membres.

Coordination: Nicole Blouin
Comité de rédaction: Nicole Blouin, Mireille Boisvert, Puma Freytag
Textes: Nicole Blouin, Puma Freytag, Sylvain Marois et Aline Pageau Lauzière
Révision linguistique: Mireille Boisvert
Photos: Louise Néron
Infographie: Pouliot Guay graphistes
SCCCUL

2325, rue de l'Université
Pavillon Alphonse-Desjardins
Bureau 3304
Québec (Québec)
G1V 0A6
Téléphone: 418 656-2202
Télécopieur: 418 656-3186
Courriel: scccul@scccul.ulaval.ca
www.scccul.ulaval.ca/